

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, le règlement suivant :

N° 1269-2021 Règlement autorisant des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout dans les secteurs Saint-Laurent Ouest et Jules-A.-Brillant - TECQ 2019-2023 et un emprunt de 8 000 000 \$

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 14 décembre 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 19 janvier 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 19<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2022**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat